Nations Unies CEDAW/C/2007/III/4

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
7 juin 2007
Français
Original : anglais

Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
Trente-neuvième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
23 juillet-10 août 2007

Moyens d'accélérer les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Note du Secrétariat

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1	2
II.	Évolution du système de protection des droits de l'homme	2–10	2
	A. Organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	2–5	2
	B. Conseil des droits de l'homme	6	3
	C. Suite donnée à la sixième réunion intercomités et à la dix-neuvième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	7–9	4
	D. Transfert des services de secrétariat du Comité au Haut-Commissariat aux droits de l'homme	10	5
III.	Rapports dont le Comité sera saisi à ses prochaines sessions	11–15	5
IV.	Activités du Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention	16–18	6
Annexes			
I.	États n'ayant pas ratifié la Convention ou n'y ayant pas adhéré		7
II.	États parties dont les rapports ont été présentés mais n'ont pas encore été examinés par le Comité au 7 juin 2007		8

* CEDAW/C/2007/III/1.

07-37377 (F) 250607 290607

I. Introduction

1. Le présent rapport présente des informations utiles pour les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La section II renseigne sur l'évolution du système de protection des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, en particulier sur les travaux des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, la suite donnée à la sixième réunion intercomités et à la dix-neuvième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que le transfert des services de secrétariat du Comité au Haut-Commissariat aux droits de l'homme. La section III fournit des renseignements sur les rapports dont le Comité sera saisi à ses prochaines sessions. La section IV résume les activités menées par le Secrétariat pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole facultatif s'y rapportant.

II. Évolution du système de protection des droits de l'homme

A. Organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

2. À sa quatre-vingt-neuvième session, tenue du 12 au 30 mars 2007, le Comité des droits de l'homme a poursuivi l'examen d'un projet de révision de l'observation générale relative à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (égalité devant les tribunaux et droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant établi par la loi). Il a également débattu du renforcement de ses activités dans le cadre de la suite à donner à ses observations finales et aux vues qu'il a formulées à propos du premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Comité compte poursuivre l'examen de ces questions à sa quatre-vingt-dixième session, qui devrait se tenir du 9 au 27 juillet 2007.

3. À sa quatre-vingt-huitième session, le Comité des droits de l'homme a examiné la possibilité de remplacer les sept organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par un organe unique. Il a estimé que la constitution d'un tel organe poserait des problèmes juridiques et politiques qui ne pourraient être résolus ni à court ni à moyen terme. Il a considéré qu'il était essentiel que les organes conventionnels aient une approche concertée et harmonisée. Il a proposé à cette fin que la réunion intercomités et la réunion des présidents soient remplacées par un organe de coordination unique composé de représentants des divers organes conventionnels, qui superviserait réellement toutes les questions liées à l'harmonisation des méthodes de travail. Cet organe de coordination, dont les activités et les résultats seraient évalués au bout de quatre ans, serait également chargé de faciliter l'échange d'informations et de vues entre le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels.

4. À sa quarante-quatrième session, tenue du 15 janvier au 2 février 2007, le Comité des droits de l'enfant a adopté l'observation générale n° 10 sur les droits des enfants dans le cadre de la justice pour mineurs (CRC/C/GC/10). À sa quarante-

troisième session, tenue du 11 au 29 septembre 2006, le Comité a adopté l'observation générale n° 9 sur les droits des enfants handicapés (CRC/C/GC/9) ainsi que des directives révisées concernant l'établissement de rapports présentés en application du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Le 15 septembre 2006, le Comité a consacré sa journée annuelle de débat général au thème « Parler, participer et décider – le droit pour l'enfant d'être entendu » en se fondant sur l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a décidé que sa prochaine journée de débat général, à sa quarante-sixième session, en septembre 2007, porterait sur le thème des ressources mises au service des droits de l'enfant (en application de l'article 4 de la Convention relative aux droits de l'enfant).

5. À sa soixante-dixième session, tenue du 19 février au 9 mars 2007, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a débuté ses travaux en vue de l'adoption de directives révisées concernant l'établissement des documents spécifiques à la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale, conformément aux directives harmonisées concernant l'établissement des rapports présentés en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment d'un document de base et des rapports spécifiques à chaque instrument. Le Comité compte adopter ces directives révisées à sa soixante et onzième session, qui se tiendra du 31 juillet au 17 août 2007. Il a prié le secrétariat de dresser un bilan du document de travail établi en 1993 à propos des procédures d'alerte et d'urgence et de le lui soumettre pour examen à sa soixante et onzième session. Il a décidé de donner un temps de parole à la première matinée de sa soixante et onzième session aux représentants des organismes des Nations Unies afin que ceux-ci puissent mettre ses membres au courant de questions présentant un intérêt commun. Il a également décidé que des coordonnateurs seraient désignés avant la soixante et onzième session afin d'améliorer la coopération et de promouvoir les échanges avec les institutions spécialisées des Nations Unies à propos des questions concernant des pays et des thèmes spécifiques ainsi que des mesures de suivi. À sa trente-septième session, tenue du 6 au 24 novembre 2006, le Comité contre la torture a procédé à l'examen préliminaire d'un projet d'observation générale sur l'article 2 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

B. Conseil des droits de l'homme

6. La quatrième session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue du 4 au 30 mars 2007. Dans sa résolution 4/1 sur la question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels, le Conseil s'est félicité des travaux relatifs à la promotion, à la protection et à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels exécutés par d'autres organes conventionnels s'occupant des droits de l'homme qui s'intéressent à des questions en rapport avec le Pacte, ainsi que par les organismes, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, et en a encouragé la poursuite; il a également encouragé le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, les organismes, institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, les mécanismes du Conseil des droits de l'homme et les autres organes conventionnels s'occupant des droits de l'homme dont les activités sont en rapport avec les droits économiques, sociaux et culturels à

renforcer leur coopération et, au besoin, leur coordination d'une manière qui respecte leurs différents mandats et favorise leurs politiques, programmes et projets. Dans sa résolution 4/3 sur le Groupe de travail intergouvernemental chargé du réexamen des mandats, il a demandé au Comité de coordination des procédures spéciales de reporter à la clôture de sa cinquième session, qui se tiendra du 11 au 18 juin 2007, la date limite pour la soumission d'observations et de contributions au projet de manuel des procédures spéciales. Il a également demandé au Groupe de travail de lui soumettre, à sa cinquième session, le résultat de ses délibérations sur le code de conduite pour les travaux relevant des procédures spéciales. Le 19 mars 2007, le Conseil des droits de l'homme a organisé une manifestation spéciale consacrée à la violence à l'égard des enfants au cours de laquelle il s'est essentiellement attaché à examiner la suite donnée à l'étude du Secrétaire général relative à la violence à l'encontre des enfants.

C. Suite donnée à la sixième réunion intercomités et à la dix-neuvième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

7. Le Comité sera représenté à la sixième réunion intercomités par son président et par deux experts. Le président participera à la dix-neuvième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le président et les experts rendront compte au Comité des conclusions et des suites à donner. La documentation pertinente sera mise à la disposition du Comité.

8. À sa trente-huitième session, le Comité a continué d'examiner la nécessité de revoir et éventuellement de modifier ses propres directives relatives à l'établissement de rapports, en tenant compte des directives harmonisées concernant l'établissement des rapports présentés en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment d'un document de base et des rapports spécifiques à chaque instrument (voir HRI/MC/2006/3). Les membres de son groupe de travail, à savoir Hanna Beate Schöpp-Schilling, Naela Mohamed Gabr et Mary Shanthi Dairiam, lui ont rendu compte des actions engagées à cet égard. Elles ont indiqué que le groupe comptait travailler pendant l'intersession afin de pouvoir soumettre une proposition au Comité à sa trente-neuvième session. Le groupe rendra compte au Comité des résultats des travaux préparatoires effectués pendant l'intersession.

9. Le Comité a également poursuivi l'examen de la suite donnée aux observations finales. Des informations (tirées du document HRI/MC/2006/4) concernant les procédures de suivi d'autres organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été communiquées aux experts. Des informations à jour sur la question seront mises à la disposition du Comité à sa trente-neuvième session.

D. Transfert des services de secrétariat du Comité au Haut-Commissariat aux droits de l'homme

10. À sa trente-huitième session, le Comité a pris note des informations communiquées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme concernant les dates de ses sessions de 2008, telles qu'elles figurent dans le calendrier provisoire des conférences de 2008 (pour les dates des prochaines sessions du Comité, voir le document A/62/38, à paraître).

III. Rapports dont le Comité sera saisi à ses prochaines sessions

11. Tous les États parties que le Comité a sélectionnés seront en mesure de présenter leur rapport à la trente-neuvième session.

12. Il est prévu que des rapports soient présentés par les États parties suivants à la quarantième session du Comité (qui se tiendra du 14 janvier au 1er février 2008) : Arabie saoudite (rapport unique valant premier et deuxième rapports périodiques), Bolivie (rapport unique valant deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques), Burundi (rapport unique valant deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques), Finlande (cinquième rapport périodique), France (sixième rapport périodique), Liban (troisième rapport périodique), Luxembourg (cinquième rapport périodique) et Maroc (rapport unique valant troisième et quatrième rapports périodiques).

13. Il est prévu que des rapports soient présentés par les États parties suivants à la quarante et unième session (qui se tiendra du 30 juin au 18 juillet 2008) : Islande (cinquième rapport périodique); Lituanie (troisième rapport périodique); Nigéria (sixième rapport périodique); République-Unie de Tanzanie (rapport unique valant quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques); Royaume-Uni (cinquième rapport périodique), Slovaquie (rapport unique valant deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques), Suède (rapport unique valant sixième et septième rapports); Yémen (sixième rapport périodique). Le Portugal a demandé à ce que l'examen de son sixième rapport périodique soit reporté à la quarante-deuxième session. Le Comité sera tenu informé de toutes autres modifications éventuellement nécessaires.

14. Le Comité a continué d'encourager les États parties dont les rapports initiaux auraient dû être remis depuis longtemps à présenter ces rapports dans des délais précis. À sa trente et unième session, il avait invité le Cap-Vert et Sainte-Lucie à présenter tous leurs rapports en retard d'ici à juin 2005. Compte tenu du moment où ces rapports lui ont été remis, il les a respectivement examinés à ses trente-sixième et trente-cinquième sessions. À sa trente-septième session, il a invité la Dominique, la Guinée-Bissau, Haïti et le Libéria à lui présenter leur rapport initial (qui aurait dû être remis il y a plus de 20 ans) ainsi que tous leurs rapports en retard d'ici au mois de mars 2008 dans un rapport unique pour qu'il puisse les examiner à sa quarante-troisième session en 2009. En dernier ressort, si les rapports ne sont pas remis dans les délais proposés, le Comité se passera de rapport pour examiner l'application de la Convention dans ces quatre États parties. À sa trente-huitième session, le Comité a invité quatre États parties supplémentaires – les Bahamas, la Grenade, la République centrafricaine et les Seychelles – à présenter leur rapport initial et tous

leurs rapports périodiques en retard d'ici à la fin 2008 dans un rapport unique qu'il examinera début 2010. Il a également envoyé des lettres de rappel à un certain nombre d'États parties dont les rapports initiaux auraient dû être remis depuis longtemps.

15. L'attention des membres du Comité est appelée sur l'annexe II du présent document, qui recense les rapports disponibles et indique la date éventuelle de leur examen.

IV. Activités du Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention

16. La Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Directrice de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU ont continué d'encourager tous les États à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le Protocole facultatif s'y rapportant et à adopter l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention. Ces questions sont régulièrement évoquées par la Conseillère spéciale, la Directrice et les fonctionnaires de la Division lors des réunions et des séances d'information avec les représentants des États Membres, les entités du système des Nations Unies et les organisations de la société civile, dans le cadre de séminaires de formation et d'autres activités de communication.

17. La Division a poursuivi ses activités visant à aider les pays sortant d'un conflit à mettre en œuvre la Convention. À l'issue d'une consultation de haut niveau tenue au Libéria en juin 2006, un séminaire sur la mise en œuvre de la Convention et l'établissement de rapports à ce sujet a été organisé du 19 au 21 mars 2007 à l'intention des fonctionnaires des mécanismes nationaux de promotion de la femme. Ce séminaire a été suivi de réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies et les responsables des principaux ministères d'exécution afin de mettre en place une stratégie et des mécanismes aux fins de l'établissement du rapport visé par l'article 18 de la Convention. Un séminaire sur la mise en œuvre de la Convention et l'établissement de ce rapport devrait être organisé du 18 au 22 juin 2007 à l'intention des responsables des administrations. Le Comité a invité le Libéria à présenter tous ses rapports en retard d'ici à mars 2008 pour qu'il puisse les examiner début 2009.

18. À la demande de la Ministre haïtienne de la condition féminine, la Division a effectué une mission consultative de haut niveau en Haïti du 16 au 19 avril 2007. Trois experts du domaine d'application de la Convention, dont deux membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ont tenu des consultations sur la mise en œuvre de la Convention et les modalités d'établissement du rapport avec de hauts fonctionnaires, des organisations non gouvernementales, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs. Le Comité a invité Haïti à présenter tous ses rapports en retard d'ici à mars 2008 pour qu'il puisse les examiner début 2009.

Annexe I

États n'ayant pas ratifié la Convention ou n'y ayant pas adhéré

Afrique

Somalie

Soudan

Asie et Pacifique

Iran (République islamique d')

Nauru

Palaos

Qatar

Tonga

Europe occidentale et autres États

États-Unis d'Amérique

Saint-Siège

Annexe II

États parties dont les rapports ont été présentés mais n'ont pas encore été examinés par le Comité au 7 juin 2007*

A. Rapports initiaux

État partie (rapport)	*Date à laquelle le rapport devait être présenté*	*Date de réception du rapport*
Arabie saoudite (1 et 2)[a]	7 octobre 2001	12 septembre 2006

B. Rapports périodiques

État partie (rapport)	*Date à laquelle le rapport devait être présenté*	*Date de réception du rapport*	*Session à laquelle le rapport précédent a été examiné*	*Rapport(s) précédent(s)*
Belgique (5)	9 août 2006	4 mai 2007	2002, 27e session	3 et 4
Bolivie (2 à 4)[a, b]	8 juillet 1995	16 décembre 2005	1995, 14e session	Initial
Burundi (2 à 4)[a]	7 février 1997	29 septembre 2006	2001, 24e session	Initial
Cameroun (2 et 3)	22 septembre 1999	28 mars 2007	2000, 23e session	Initial
Canada (6 et 7)	2 mai 2007	9 janvier 2003	2002, 26e session	5
El Salvador (7)	18 septembre 2006	15 mars 2007	2003, 28e session	3 et 4, 5, 6
Équateur (6 et 7)	9 décembre 2002	23 février 2007	2003, 29e session	4 et 5
Finlande (5)[a, b]	4 octobre 2003	23 février 2004	2001, 24e session	4
France (6)[a, b]	13 janvier 2005	17 mars 2006	2003, 29e session	5
Islande (5)[b]	18 juillet 2002	14 novembre 2003	2002, 26e session	3 et 4
Israël (4)[b]	2 novembre 2004	1 juin 2005	2005, 33e session	3
Jamahiriya arabe libyenne (2)[b]	15 juin 1994	14 décembre 1998	1994, 13e session	Initial et Add.1
Kirghizistan (3)	12 mars 2006	27 février 2007	2004, 30e session	2
Liban (3)[a, b]	16 mai 2006	6 juillet 2006	2005, 33e session	Initial, 2
Lituanie (3)[b]	17 février 2003	16 mai 2005	2000, 23e session	Initial, 2
Luxembourg (5)[a, b]	4 mars 2006	23 février 2006	2003, 28e session	4
Maroc (3 et 4)[a, b]	21 juillet 2002	18 août 2006	2003, 29e session	2
Mongolie (5 à 7)	3 septembre 1998	23 mars 2007	2001, 24e session	3 et 4

* Hormis les États parties dont les rapports seront examinés par le Comité à sa trente-neuvième session.

État partie (rapport)	*Date à laquelle le rapport devait être présenté*	*Date de réception du rapport*	*Session à laquelle le rapport précédent a été examiné*	*Rapport(s) précédent(s)*
Nigéria (6)	13 juillet 2006	4 octobre 2006	2004, 30e session	4 et 5
Portugal (6)[b]	3 septembre 2002	15 mai 2006	2002, 26e session	4 et 5
République-Unie de Tanzanie (4 à 6)	19 septembre 1998	8 février 2007	1999, 20e session	2 et 3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (5 et Add.1 et 2)[b]	7 mai 2003	7 août 2003	1999, 21e session	3 et Add.1 et 2; 4 et Add.1 à 4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (6)	7 mai 2007	1er mai 2007	1999, 21e session	3 et Add.1 et 2; 4 et Add.1 à 4
Slovaquie (2 à 4)	27 juin 1998	27 février 2007	1998, 19e session	Initial et Add.1
Slovénie (4)	5 août 2005	10 août 2006	2003, 29e session	2 et 3
Suède (6 et 7)[b]	3 septembre 2002	5 décembre 2006	2001, 25e session	4 et 5
Uruguay (4 à 6)	8 novembre 1994	7 juin 2007	2002, 27e session	2 et 3
Yémen (6)	29 juin 2005	5 décembre 2006	2002, session exceptionnelle	4 et 5

[a] Rapport sélectionné pour être examiné à la quarantième session du Comité qui devrait se tenir en janvier et février 2008.
[b] Rapport traduit, reproduit et publié dans toutes les langues officielles.